

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 29661

Numéro SIREN : 918 873 282

Nom ou dénomination : ACE AUDIT GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2023 sous le numéro de dépôt 120600

**ACE AUDIT GROUPE**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 29 rue d'Artois  
75008 Paris  
RCS PARIS 918 873 282

\*\*\*\*\*  
**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**DU 5 JUILLET 2023**  
\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois,  
Le cinq juillet,  
A quatorze heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale sur convocation du Président.

Sont présents :

- Madame Luc ABITBOL, propriétaire de 800.000 actions
- Monsieur Victor MICLO, propriétaire de 200.000 actions

Total des actions présents : 1.000.000 actions sur les 1.000.000 actions composant le capital social.

Monsieur Luc ABITBOL préside la séance en qualité de Président.  
Le secrétariat de l'Assemblée est assuré par Monsieur Victor MICLO.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale constate la démission à compter du 1<sup>er</sup> Juillet de M. Victor Miclo de la direction générale d'Ace audit groupe,

**accepte :**

- La démission de Monsieur Victor MICLO de la Direction générale d'Ace Audit Groupe
- Annule la rémunération de Monsieur Miclo en tant que Directeur Général à hauteur de 500 EUR Brut par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale,

**décide que :**

- Monsieur Victor MICLO percevra au titre de ses fonctions de Représentant de La société Ace Audit Groupe dans la présidence d'Ace audit, une rémunération annuelle brute de 6.000 Euros soit une rémunération mensuelle forfaitaire brute fixée à 500 Euros.

Cette rémunération sera versée mensuellement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale,

**confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifié conforme,

Le Président de l'Assemblée

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Z. Mitel', written over a horizontal line.

Le secrétaire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.